

Règlement de visite

Bienvenue au Mémorial !

Buchenwald est un lieu dans lequel d'innombrables crimes ont été perpétrés, causant la souffrance et la mort de milliers d'êtres humains. Nous vous prions donc de respecter certaines règles :

Merci de tenir compte de ce qui suit :

- Porter des vêtements appropriés au Mémorial.
- Sont autorisés, à titre personnel, films et photos, tant qu'ils ne gênent pas les autres visiteurs et n'empiètent pas sur leurs droits de la personnalité.
- Les professeurs, animateurs de groupes et éducateurs sont responsables du comportement approprié de ceux qu'ils accompagnent.
- Nous vous recommandons d'éviter en général la visite du camp avec des enfants et des adolescents de moins de 14 ans, mentionnons en particulier les expositions, les anciennes cellules et l'ancien crématoire.
- Pour des raisons de conservation du site classé historique, tous les chemins de l'ancien camp de prisonniers ne sont pas aménagés. Attention, risque d'accident en quittant les chemins indiqués. Veuillez noter que la Fondation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable.
- Dans les expositions, les objets sont des témoignages d'une valeur irremplaçable, merci de ne pas y toucher. Les visiteurs sont responsables de tout dommage causé par leur conduite.
- Pratiquement toutes les installations muséales sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Si vous avez besoin d'aide, adressez-vous à notre personnel à l'information visiteurs ou dans les expositions.
- Selon le principe d'inviolabilité du domicile, le Mémorial de Buchenwald se réserve le droit soit d'interdire d'accès, soit d'exclure de manifestations des personnes membres de partis ou d'organisations qui se sont manifestées ou se manifestent par des déclarations anti-démocratiques, racistes ou autre et contraires à la mission de la Fondation.

Il n'est pas permis :

- de troubler le repos des morts de quelque façon que ce soit.
- de porter atteinte à la dignité humaine d'autres personnes, de quelque façon que ce soit.
- de fumer, de manger et de consommer des boissons alcoolisées sur le terrain du camp et dans les cimetières. Les activités sportives et les chiens, à l'exception des chiens d'assistance, sont interdits, ainsi que tout moyen de locomotion, à l'exception d'aides à la marche.
- d'utiliser des flashes ou n'importe quelle lumière artificielle dans les expositions.
- d'utiliser des appareils audio et vidéo munis de haut-parleurs. Ceci est également valable pour les radios de véhicules.
- de porter des vêtements et des symboles dont la fabrication ou la vente se situent dans le registre de l'extrémisme de droite.

Uniquement après autorisation préalable de la direction du Mémorial, il est permis :

- de se livrer à toute forme d'activité professionnelle (photographies, films, visites guidées, etc.).
- de distribuer des imprimés quels qu'ils soient.
- d'apposer et d'apporter des affiches et des transparents.
- d'organiser des manifestations de quelque ordre que ce soit.

Les employés sont chargés de faire appliquer les règles de visite du Mémorial. Ils sont autorisés à prendre les mesures nécessaires. Celui ou celle qui ne s'y tient pas pourra être exclu(e) de la visite du Mémorial. Le règlement est valable sur l'ensemble du site du Mémorial. Merci de votre compréhension.